



APPEL À CANDIDATURE 2025

RÉSIDENCE DE CRÉATION « TRACES & TERRITOIRES »

> OUVERT JUSQU'AU 21 NOVEMBRE 2024

Créée en 2021 par la Commune de Dinan, la résidence de création a pour objectif **d'accompagner un.e artiste dans sa création, en vue d'une exposition** sur une thématique faisant écho au territoire où elle se déroule, et renouvelée chaque année. En 2025, la résidence aura pour objectif de développer un travail de recherche et de création intégrant les notions de **cartographie –imaginaire, sensible- et d'identité territoriale et culturelle.**

CONDITIONS PREALABLES :

La résidence s'adresse à tous les artistes plasticien-ne-s du domaine des arts visuels, ayant une **pratique professionnelle** dans la création contemporaine, sans limites d'âge et de nationalité.

Pour cette édition, **il est demandé que le travail autour des notions de cartographie et de territoire occupe une place prépondérante dans l'œuvre générale existante.**

DE LA RECHERCHE A L'EXPOSITION :

La résidence de création est un temps de recherche ayant pour objectif la création d'une **exposition sur la thématique « Traces & Territoires »** au sein de l'Abbaye dans la salle Noël Mars. Située au 1er étage, cette salle de 88m² jouit du fort impact culturel de l'Abbaye en étant visitée, lors de la saison estivale, par plus de 30 000 visiteurs.

La scénographie devra jouer avec le caractère patrimonial de la salle et sera par conséquent, une étape de réflexion importante lors de la résidence. Une assistance technique est fournie par la Ville.

Pour rendre accessible cette exposition à tous les publics, une réflexion devra être menée sur l'**aspect didactique et pédagogique** de l'exposition. Un petit espace pourra être proposé aux publics afin de comprendre le processus de création, les étapes de travail (croquis, vidéo...). A ces œuvres créées en résidence, pourront s'ajouter des œuvres préexistantes de l'artiste.

ACTIONS CULTURELLES :

L'Abbaye est un lieu qui favorise la rencontre avec les publics, l'artiste accueilli.e se situera donc dans une démarche d'ouverture aux publics. Il sera donc demandé à l'artiste de mener des actions de sensibilisation auprès de différents publics, dont la forme sera à définir avec le Service Culturel : présentation d'une étape de travail, rencontres avec les publics, ateliers de pratiques artistiques.

Ces interventions constitueront une part minoritaire du temps de résidence et seront réfléchies avec l'artiste. Elles feront l'objet d'une rémunération spécifique.



LIEU DE VIE :

La Ville de Dinan met à disposition de l'artiste en résidence **une petite maison de 50m²** au 105 rue du Quai, sur le port de Dinan, proche du centre ville. Depuis cette habitation, l'atelier est accessible à vélo par les bords de Rance ainsi qu'en voiture. L'artiste pourra accueillir ponctuellement sa famille, dans la limite des capacités d'accueil du lieu d'hébergement La Vignette.

ATELIER DE TRAVAIL :

L'Abbaye Saint-Magloire de Léhon est un lieu patrimonial implanté à Dinan dans les Côtes-d'Armor.

Elle est un atout majeur du patrimoine culturel local. Chaque année, d'avril à fin septembre une programmation culturelle éclectique et contemporaine alliant expositions, concerts et rencontres, y est proposée.

L'atelier de travail de l'artiste en résidence se situe au rez-de-chaussée de l'Abbaye dans les salles paroissiales. Ces deux pièces sont attenantes. Elles mesurent 39 m² et 38m² et donnent sur le Cloître ainsi que sur les Jardins.

CONDITIONS :

La résidence est ouverte aux artistes-auteur.rices de tous âges domicilié.es France, ayant un numéro de SIRET et une identification à l'URSSAF du Limousin.

Le dossier de candidature doit exposer clairement que les notions de **cartographie et de territoire sont centrales dans le travail de l'artiste.**

Egalement, dans une notion d'accessibilité et de partage, un regard sera porté sur les projets s'adressant à **tous types de publics.**

Une disponibilité est impérative pour le temps de la résidence (Avril à Juin 2025). La présence de l'artiste est requise **minimum 3 jours par semaine.** Un calendrier sera fixé conjointement dans la convention de résidence.



Abbaye Saint-Magloire de Léhon, vue jardin Est



CRITÈRES DE SÉLECTION :

Le-la candidat-e doit être inscrit-e dans un réseau professionnel. **Le travail artistique doit être son activité principale.** Sa pratique artistique peut s'inscrire dans divers champs (art contemporain, sculpture, graphisme, design...).

La thématique de la résidence autour de la cartographie et du territoire doit s'incarner dans les travaux antérieurs présentés avec le portfolio.

La partie recherche de la résidence sert à explorer de **nouveaux aspects** de ces notions afin de permettre à l'artiste d'enrichir sa pratique.

Le-la candidat-e sélectionné-e devra démontrer un engouement pour les formes de **dialogues** : entre création contemporaine et patrimoine, entre publics et propos artistique...

Au regard du lieu et de la salle d'exposition, le projet doit être réalisable et revêtir une dimension artistique et **originale.**

Une attention particulière sera portée à la dimension pédagogique/didactique qui sera intégrée au projet d'exposition : exposer les étapes de travail à travers différents médias au choix : vidéo/croquis...

Le jury sera attentif au processus de création à **faible impact environnemental ainsi que les pratiques peu polluantes.**

CALENDRIER :

Clôture des candidatures : 21 novembre 2024 à midi

Annonce de l'artiste résident.e : Mi-janvier 2025

Début de résidence : 10 avril 2025

Fin de résidence : 26 juin 2025

Exposition : 28 juin au 28 septembre 2025

DOTATION :

Une bourse de **6 000 €** pour l'artiste désigné-e par le jury, sera répartie comme suit :

- **4500 €** de rémunération artistique, découpée comme suit :
 - 2500 € réalisation des nouvelles œuvres
 - 1500 € cession des droits d'auteur de l'exposition des nouvelles et œuvres préexistantes
 - 500 € montage d'exposition
- **Jusqu'à 1500 €** pour les frais de production *remboursés via une note de débours*

Les frais de déplacement de l'artiste dans le cadre de la résidence ou de l'exposition ainsi que les frais de transport des œuvres préexistantes jusqu'au lieu d'exposition et retour seront pris en charge à hauteur de **500 € maximum.** *Remboursement sur facture de l'artiste à destination de la Ville de Dinan.*

Les frais de communication (affiche, publications, mailing, etc) sont pris en charge par la Ville de Dinan. Le plan de communication prendra en compte également le réseau professionnel afin de soutenir l'artiste dans sa pratique professionnelle.

Les frais de repas ne sont pas pris en charge.

La personne en charge des arts visuels au Service Culture sera référente de l'artiste pour l'accompagner lors de la résidence et l'exposition ensuite.



DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dépôt de candidatures s'effectue en ligne avant le 21 novembre 2024 à midi au plus tard, à l'adresse : culture@dinan.fr. **Il ne devra pas excéder 5 MO.**

Les dossiers doivent être constitués des documents suivants, rassemblés **en un seul fichier au format PDF**, intitulé : **NOM_Prénom_Dinan2025** :

- Un portfolio comprenant :
 - o un texte de présentation de démarche artistique,
 - o des visuels d'œuvres,
 - o des vues d'expositions.
- Un CV
- Une note d'intention d'une page maximum précisant l'approche que l'artiste développera au cours de cette résidence de création en lien avec le territoire dinannais. Tout document supplémentaire venant illustrer le projet de résidence sera le bienvenu (croquis, photos préparatoires ou autre)
- Une à deux lignes présentant succinctement des idées d'actions culturelles destinées aux publics à rencontrer
- Une attestation de l'URSSAF du Limousin prouvant le statut d'artiste-auteur.trice

PLANNING :

Un comité de professionnel·le·s se réunit en amont du Jury final pour sélectionner environ dix projets finalistes. La résidence « Traces & Territoires » est attribuée par un Jury composé de :

- L'adjointe à la Culture : Joëlle Le Guiffant
- Des membres de la Commission Culture
- Les deux représentantes du Service Culture: Stéphanie Meneux et Laurène Thomas
- Le directeur du FRAC Bretagne : Etienne Bernard
- La directrice de la Galerie l'Art du Coin de la Rue : Muriel Mahé
- L'artiste designer : Thibault Philip
- Le collectif feral (Résidence 2024)

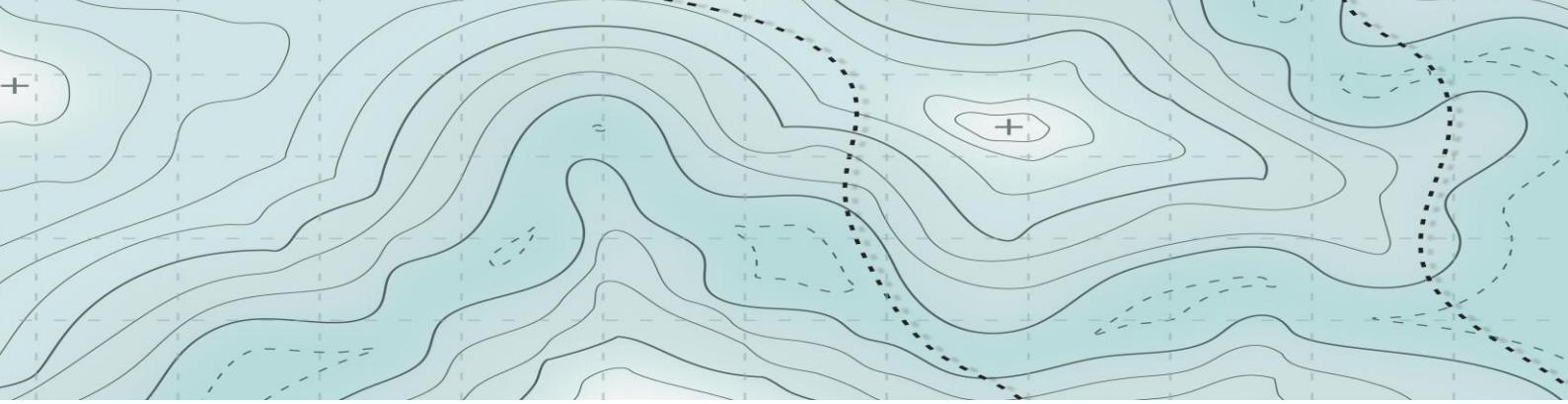
IMPORTANT :

Vous recevrez un mail accusant réception de votre candidature. En l'absence de celui-ci, merci de nous contacter.

Tous les documents sont à présenter au format PDF dans un seul et même dossier. Aucun dossier papier ne sera traité. Tout dossier non complet ou hors délais ne sera pas traité.

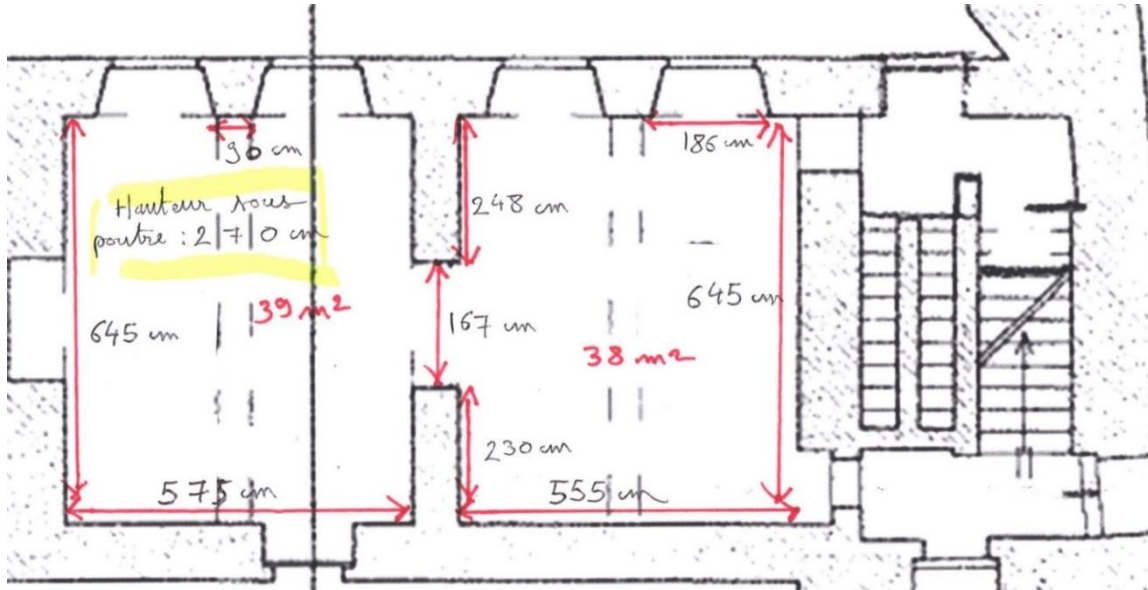
CONTACT :

SERVICE CULTURE : 02 96 87 40 65 - culture@dinan.fr



INFORMATIONS TECHNIQUES :

PLAN DE L'ATELIER DE TRAVAIL



SALLE D'EXPOSITION NOËL MARS

